

## EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES SERVICES PUBLICS ACTUELS UNE NOUVELLE CLASSE DE MATERNELLE 4 ANS, À TEMPS PLEIN, À L'ÉCOLE DE LA RIVE

**La Prairie, le 3 mai 2023** – Pour la rentrée scolaire 2023-2024, le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) offrira, au total, 15 classes de maternelle 4 ans, à temps plein puisqu'une nouvelle classe sera instaurée à l'école de la Rive à Châteauguay. Les autres écoles offrant le service sont :

- De la Petite-Gare, Jean-XXIII et Notre-Dame-Saint-Joseph (édifice Notre-Dame) à La Prairie
- De l'Archipel à Léry
- Jacques-Barclay à Saint-Mathieu
- Marc-André-Fortier, Notre-Dame-de-l'Assomption, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Jude à Châteauguay
- Saint-Édouard à Saint-Édouard
- Saint-Patrice à Saint-Patrice-de-Sherrington
- Saint-Romain à Hemmingford
- Sainte-Clotilde à Sainte-Clotilde
- Saint-Bernard à Saint-Bernard-de-Lacolle

Les enfants admissibles à la maternelle 4 ans, à temps plein, doivent être âgés de 4 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et doivent demeurer dans une résidence située sur le territoire de l'école. La fréquentation se fait sur une base volontaire. Ainsi, les parents qui veulent inscrire leur enfant à l'école de la Rive sont invités à prendre rendez-vous avec le secrétariat de l'école, ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h. À noter que les places sont limitées.

Par ailleurs, les enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire 2022-2023 seront priorisés. Par la suite, dans le respect de ce critère, une analyse des besoins de chacun des enfants dont l'inscription aura été complétée d'ici le 25 mai 2023 sera effectuée par le CSSDGS et servira à déterminer la priorité d'inscription. Pour prendre connaissance de l'ensemble des critères d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024, visitez le : [cssdgs.gouv.qc.ca/admission](https://cssdgs.gouv.qc.ca/admission).

Pour qu'un enfant soit admis, les parents doivent fournir les documents suivants :

<p><b>Pour les enfants nés au Canada :</b> L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format.</p> <p><b>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada :</b> L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.</p>	<p>Le <b><a href="#">formulaire d'inscription</a></b></p> <p><b>Ainsi qu'une preuve de résidence</b>, par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire (sans étiquette de changement d'adresse).</p>
---	--

Les parents qui ont des questions sont invités à communiquer avec le secrétariat de l'école de la Rive au 514 380-8899, poste 4431.

- 30 -

Source : Hélène Dumais

Directrice adjointe, Service du secrétariat général et des communications  
Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries  
514 380-8899, poste 3978 | [helene.dumais@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:helene.dumais@cssdgs.gouv.qc.ca)